

Luxembourg, le 30 juin 2017

Publication du Cahier d'études n°110

Active labour market policies and short-time work arrangements: Evidence from a survey of Luxembourg firms

Auteurs: K. Efstathiou, T. Y. Mathä, C. Veiga et L. Wintr

La crise économique et financière a plongé l'économie luxembourgeoise en récession du deuxième trimestre 2008 au deuxième trimestre 2009. Entre le pic et le creux, le PIB en volume s'est contracté de 9,2%, un recul plus sévère que celui observé initialement au niveau de la zone euro. Cela s'explique par la plus grande exposition de l'économie luxembourgeoise aux services financiers et à l'effondrement du commerce international. Pour atténuer les effets de la crise sur le marché du travail, le gouvernement luxembourgeois a eu recours i) à des *mesures d'activation* afin de favoriser la réinsertion des chômeurs et améliorer l'appariement entre l'offre et la demande de travail, ii) à des *mesures passives* de soutien du revenu pour les personnes ayant perdu leur emploi et iii) à d'*autres mesures* visant à promouvoir la rétention de la main-d'œuvre au sein des entreprises.

Cette étude documente l'évolution, les déterminants et les effets des politiques actives du marché du travail et du dispositif de chômage partiel sur les entreprises luxembourgeoises au cours de la récente crise. Dans un premier temps, nous analyserons dans quelle mesure les entreprises ont utilisé les politiques publiques pour l'emploi. Ensuite, nous étudierons dans quelle mesure elles ont eu recours au chômage partiel et quel a été l'effet de ce recours en termes de préservation d'emplois.

L'analyse se base sur les résultats d'une enquête réalisée par la Banque centrale du Luxembourg en fin d'année 2014 et qui s'inscrit dans le cadre d'un réseau de recherche (le

Communiqué de presse

Wage Dynamics Network) du Système européen de banques centrales. Cette enquête a permis de récolter des informations sur les caractéristiques des entreprises, sur la manière dont elles ont été affectées par la crise en 2008-09 et par la suite (en 2010-2013), ainsi que sur leur réaction face à ce choc économique et sur les ajustements opérés en termes d'emploi, de salaires et de prix.

L'enquête a révélé que le recours aux politiques publiques pour l'emploi précitées a augmenté au cours des années, tant en termes extensifs (« nombre d'entreprises participantes »), qu'en termes intensifs (« nombre de mesures par entreprise participante »). On observe cependant des différences entre les branches économiques et les classes de taille des entreprises. Le nombre d'entreprises ayant eu recours aux politiques publiques pour l'emploi a augmenté pour toutes tailles d'entreprise (sauf pour les micro-entreprises employant moins de 5 salariés) et surtout dans les secteurs de l'intermédiation financière et de la construction. Dans le même temps, le nombre de mesures par entreprise a fortement progressé dans les micro-entreprises et dans le secteur commercial. Au niveau agrégé, les aides à l'embauche de chômeurs âgés ou de longue durée, l'aide au réemploi et les aides d'apprentissage sont les mesures actives qui ont été le plus sollicitées durant la crise. Au niveau des déterminants, l'analyse a révélé l'existence d'un lien positif entre la probabilité qu'une entreprise ait recours aux politiques publiques pour l'emploi et les facteurs suivants : la taille, les entreprises ayant des établissements multiples, l'orientation vers le marché domestique, les craintes concernant le coût salarial et la disponibilité insuffisante de main-d'œuvre qualifiée.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête ont confirmé la hausse significative du recours au chômage partiel durant la récente crise. Ce dispositif a été particulièrement utilisé dans l'industrie manufacturière. Une analyse plus approfondie montre que la probabilité qu'une entreprise ait recours au chômage partiel s'accroît avec la volatilité de la demande, avec son degré d'orientation vers l'exportation, avec l'impossibilité de transférer ses salariés entre établissements et avec la part de sa main-d'œuvre engagée sous des contrats permanents ou dotée d'un capital humain spécifique à la firme. De surcroît, l'enquête confirme l'importance du dispositif de chômage partiel en termes de préservation d'emplois.

Communiqué de presse

Le contenu de cette étude ne doit pas être perçu comme étant représentatif des opinions de la Banque centrale du Luxembourg ou de l'Eurosystème. Les opinions exprimées reflètent celles des auteurs et non pas nécessairement la position de la Banque centrale, de ses dirigeants ou de l'Eurosystème.

Ce cahier d'études est disponible sur le site internet de la BCL : www.bcl.lu

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Section Communication
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: +352 4774-4910
Info@bcl.lu